



ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Référence: WLI/100

10 mars 2022

PROTCOLE PORTANT AMENDEMENT DE L'ACCORD SUR LES ADPIC FAIT À GENÈVE LE 6 DÉCEMBRE 2005

NOTIFICATION D'ACCEPTATION

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, le 8 mars 2022, l'**Équateur** a accepté le Protocole portant amendement de l'Accord sur les ADPIC, fait à Genève le 6 décembre 2005 (le "Protocole").

Conformément à son paragraphe 4, le Protocole est entré en vigueur à l'égard de l'Équateur **8 mars 2022**.

La présente notification vous est remise conformément au paragraphe 5 du Protocole.

Ngozi Okonjo-Iweala
Directrice générale

22-2148

WT/Let/1562